

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions spécifiques relatives aux espèces

ACOUPA DE MACDONALD – *TOTOABA MACDONALDI*
POSSIBILITÉS DE COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA CITES

1. Le présent document a été soumis par le Mexique*.

Historique

2. L'acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*) est un poisson endémique du nord du golfe de Californie, au Mexique. Extrêmement prisé sur le marché international pour sa vessie natatoire, il est inscrit à l'Annexe I de la CITES depuis 1977.
3. Le 10 juin 1993, un décret publié au Journal officiel de l'État fédéral du Mexique a porté création de la Réserve de biosphère du nord du golfe de Californie et du delta du Colorado. L'objectif de cette réserve est de protéger l'habitat de l'acoupa de MacDonald et d'autres espèces menacées importantes sur le plan commercial, ainsi que la biodiversité et les processus d'évolution sur lesquels elle repose.
4. Par conséquent, le commerce international de l'espèce est régi par l'Article III du texte de la Convention. L'espèce a par ailleurs été classée "En danger critique" par l'UICN et "En danger" dans la Loi des États-Unis sur les espèces en péril. Au Mexique, l'espèce est actuellement inscrite dans la catégorie "En danger" de la norme officielle mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2010 et le prélèvement dans la nature est soumis à un moratoire permanent depuis août 1975.
5. Depuis 1994, le gouvernement mexicain soutient la réalisation de plusieurs activités de recherche, notamment les études menées à l'intérieur des Unités de gestion pour la conservation de la vie sauvage (UMA), visant à mettre au point une biotechnologie pour l'élevage d'acoupas de MacDonald.
6. L'UMA relevant de l'Université autonome de Basse-Californie (UABC) a à son actif plus de 20 ans de recherches constantes et a réussi à relâcher dans la nature près de 84 000 alevins. De même, après avoir testé des dispositifs d'alimentation destinés à l'engraissement de l'espèce, l'UABC dispose désormais du premier stock de reproducteurs de première génération en âge et en état de se reproduire, l'objectif étant de favoriser un développement aquacole durable.
7. La première opération réussie de reproduction en captivité a permis d'obtenir des informations fondamentales qui ont ensuite servi à améliorer la connaissance de cette espèce dans les domaines de la reproduction, du développement précoce, de la physiologie et de la nutrition.
8. Le 10 avril 2015 est entré en vigueur l'accord prévoyant la suspension temporaire de la pêche commerciale au moyen de filets dérivants, de filets maillants et/ou de palangres déployés à partir de bateaux de petite taille dans le nord du golfe de Californie, visant à protéger le marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*) et, de manière indirecte, l'acoupa de MacDonald.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Problèmes touchant l'espèce

9. Bien que le commerce légal de spécimens sauvages d'acoupa de MacDonald soit interdit, la pêche et le commerce illégaux de spécimens se pratiquent, les animaux étant principalement destinés à alimenter le marché asiatique. La vessie natatoire du poisson est un mets très apprécié et on lui attribue différentes vertus aphrodisiaques et curatives. Son prix sur le marché illégal dépend de la taille et de la qualité du produit et oscille entre 5158,73 et 15 438,60 USD/kg (Greenpeace 2015, Guilford 2015).
10. On sait que la pêche illégale est pratiquée à l'aide de filets maillants (interdits dans la majeure partie du nord du golfe de Californie) et de palangres. La largeur du maillage peut atteindre 30 cm et la longueur des filets de 300 à 1500 mètres. De même, les palangres de nylon peuvent être dotées de 50 à 1000 hameçons (#1 et/ou #2) et mesurer de 20 à 1500 mètres.
11. Une fois la vessie natatoire extraite de l'animal, elle est dissimulée sous forme fraîche ou séchée à l'intérieur de glacières ou de paquets et transportée à travers le désert ou des zones faiblement peuplées selon la méthode dite de la "colonie de fourmis", ou bien à bord d'embarcations jusqu'à des points de passage frontaliers où à des lieux de récupération (dans les principaux ports de pêche de la zone). Le poids des produits séchés transportés est inférieur mais leur valeur est plus élevée.
12. Le plus souvent, les spécimens séchés sont emballés en vue d'être expédiés par le biais d'entreprises de messagerie ou de services de colis ou bien à l'intérieur de valises, pour un poids allant de 10 à 15 kg.
13. Des chargements ont été interceptés dans différents terminaux d'aéroports et de ports maritimes à destination des États-Unis d'Amérique ou du continent asiatique. Les États-Unis ont d'ailleurs mis en place des procédures judiciaires et procédé à des saisies dans des villes frontalières avec le Mexique. La Faculté des sciences marines de l'Université autonome de Basse-Californie s'est associée au Laboratoire d'analyse médico-légale du Fish and Wildlife Service des États-Unis d'Amérique pour procéder à l'identification génétique des spécimens saisis.
14. On estime qu'entre 2012 et 2015, plus de 1500 spécimens adultes ont fait l'objet d'une pêche illégale (Enríquez *et al.* 2015). À supposer que la moitié de ces spécimens aient été des femelles (d'un poids estimé à 10 kg, en fonction de la taille et de l'âge de l'animal), cela représenterait entre 500 000 et 25 000 000 d'œufs (True, 2012; De Anda *et al.*, 2013). Compte tenu des éléments qui précèdent et du nombre d'individus et de produits et parties saisies, et à supposer qu'ils se composaient pour moitié de femelles, soit 250 individus, on obtiendrait un total d'environ 37 500 000 œufs perdus à l'état sauvage (calcul réalisé sur la base de 500 000 œufs/femelle, conformément à De Anda *et al.* 2013).

Mesures récemment adoptées par le Mexique pour lutter contre les problèmes touchant l'espèce

15. En mars 2015, le Sénat mexicain a décidé d'exhorter le pouvoir exécutif à demander à la CITES de prendre les mesures nécessaires pour que la Chine et les États-Unis d'Amérique mettent un terme à l'achat et au commerce illégal de vessies natatoires d'acoupas de MacDonald. Pour donner suite à cette décision, le 17 mars 2015, une réunion a été organisée, sous la coordination du sous-secrétariat à la gestion et à la protection de l'environnement du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles.
16. Le 16 avril 2015, le Président Enrique Peña Nieto a inauguré à San Felipe (Basse-Californie), le "Programme de conservation intégrale du nord du golfe" auquel participent plusieurs ministères dont l'Intérieur, la Défense nationale, la Marine, les Finances et le Crédit public, les Communications et les Transports, l'Agriculture, l'Élevage et Développement rural, la Pêche et l'Alimentation, ainsi que le Procureur général de la République et les Gouvernements de Sonora et de Basse-Californie. Ce programme prévoit quatre grandes lignes d'action :
 - a) empêcher les activités de pêche illégale;
 - b) préserver l'écosystème marin et celui de l'aire naturelle protégée;
 - c) éviter le commerce illégal d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un mécanisme de protection spécial;
 - d) empêcher la présence de groupes du crime organisé spécialisés dans le trafic de drogue dans le milieu marin.

Application de la loi

17. Sur la période allant de 2013 à 2016, le Bureau du procureur fédéral pour la protection de l'environnement (PROFEPA), en collaboration avec le ministère de la Marine (SEMAR), la Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP), la Commission nationale de l'Aquaculture et de la Pêche (CONAPESCA), le ministère de la Défense nationale (SEDENA), la Police fédérale (PF), l'Administration générale des douanes (AGA) et le Service national de sécurité, d'innocuité et de qualité agroalimentaires (SENASICA), ont mené des activités de surveillance marine dans le nord du golfe de Californie et à la frontière entre le Mexique et les États-Unis d'Amérique :
- inspection à terre des zones de pêche et des captures, aussi bien dans le golfe de Santa Clara, Sonora, que dans le port de San Felipe, Basse-Californie;
 - surveillance constante des aires de répartition marine de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie;
 - contrôles permanents dans les ports, aéroports et points de passage frontaliers;
 - alerte lancée auprès des entreprises de messagerie et des services de colis pour détecter les envois illégaux de spécimens d'acoupas de MacDonald et d'autres espèces marines.

Pour illustrer les résultats obtenus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 15 mars 2016, citons la réalisation de 64 opérations de surveillance (44 en mer et 23 sur terre), l'inspection de 2 établissements, la vérification de 13 navires et engins de pêche, ainsi que la saisie de 19 parties ou produits et/ou spécimens d'acoupas et la mise à disposition du Parquet fédéral de 6 individus.

Le PROFEPA, avec l'appui de la CONAPESCA et de la CONANP, a formé 1291 agents de la fonction publique du SEMAR (848), du SEDENA (209), de la Police fédérale (7) et du Service des douanes de l'administration fiscale du Mexique (227), lesquels ont été affectés à différents sièges de Basse-Californie depuis lesquels ils contribueront à la lutte contre le commerce illégal de cette ressource marine.

Ces actions coordonnées permettent de garantir une surveillance à l'échelle régionale capable, lors d'opérations en mer, de découvrir des spécimens et de mettre au jour des activités illégales à bord de navires et de bateaux de petite taille mais aussi, au cours d'opérations menées sur terre, chez des particuliers, dans des caves, des congélateurs et des centres de distribution de fruits de mer et de produits alimentaires, des restaurants, lors de contrôles routiers, dans des services de colis, des ports, des aéroports ou à des postes-frontières.

Gestion et conservation

18. Depuis la création de la Réserve de biosphère du nord du golfe de Californie et du delta du Colorado, plusieurs campagnes d'éducation à l'environnement et ateliers d'identification ont eu lieu.
19. Au moins quatre projets de gestion et d'élevage d'acoupas de MacDonald ont été mis en œuvre (Unité de biotechnologie appliquée à la pisciculture de l'UABC, Centre pour la reproduction d'espèces marines de l'État de Sonora (CREMES), Earth Ocean Farms S.A. et Pacifico Acuaculture S.de R. L. de C.V., sous le statut juridique d'une UMA), et 7 projets de recherche sur les populations et la pêche, dont l'un prévoit quatre phases de travail (Inst. Tecnológico de Guaymas, UABCS, IPN, CIBNOR, Conservación del Territorio Insular Mexicano A. C.). Ces UMA ont progressivement gagné en envergure et prévoient au moins deux grandes lignes d'action : premièrement, entamer un processus expérimental de repeuplement de l'espèce en relâchant des alevins (nés en captivité) dans la nature et deuxièmement, encourager la mise en place d'une chaîne de production aquacole.
20. Entre 2013 et 2014, les quatre projets de gestion et d'élevage d'acoupas de MacDonald ont permis de relâcher plus de 100 000 spécimens dans la nature issus de l'élevage en captivité (True, 2010; *comm. pers.* Enríquez 2016). L'analyse génétique (tests de paternité) des spécimens d'acoupas saisis entre 2013 et 2015 a permis de retrouver deux individus nés en captivité, le premier âgé de 7 ans et le second de 13 ans (Enríquez et al., 2015), ce qui démontre pour la première fois qu'une fois relâchés dans la nature, des alevins d'acoupas de MacDonald nés en captivité parviennent à former des stocks reproducteurs avec des individus à l'état sauvage et, de ce fait, pourraient permettre une plus grande abondance de cette espèce dans son habitat naturel.

Données sur les alevins remis en liberté par les Unités de gestion pour la conservation de la vie sauvage		
Établissement	Année	Nombre d'alevins
UABC	1997	200
UABC	1999	600
UABC	2000	1200
UABC	2001	3300
UABC	2002	1600
UABC	2007	2000
UABC	2012	2070
UABC	2013	12 000
UABC	2014	17 000
CEMES	2015	20 000
UABC	2015	42 300
CREMES	2015	61 000
EOF	2015	1500

Total 164 770

21. En outre, les UMA spécialisées dans la reproduction ont fait naître plus de 120 000 alevins qu'elles ont remis aux UMA spécialisées dans l'engraissement des spécimens à des fins commerciales (Enríquez-Paredes com pers.)
22. On ne dispose pas encore de données précises sur la biomasse totale ou sur l'ampleur des effets de la pêche illégale, très répandue, sur l'espèce. Le gouvernement du Mexique, par le biais du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT-DGVS), a cependant permis que 58 millions de MXN soient investis dans des travaux d'agrandissement de l'UMA spécialisée dans la reproduction et l'élevage de l'UABC dans le but de produire jusqu'à 1 million d'alevins par an, l'objectif étant d'entamer un programme de repeuplement constant, en surveillant sur le plan génétique l'impact des alevins relâchés sur le patrimoine génétique de la population sauvage d'acoupas.

Collaboration au niveau international

23. À la XX^e session du Comité trilatéral Canada-Mexique-États-Unis d'Amérique pour la conservation et la gestion de la vie sauvage et des écosystèmes (San Diego, États-Unis d'Amérique, avril 2015), la région Amérique du Nord a convenu d'aider à résoudre les problèmes touchant l'acoupa de MacDonald de la manière suivante :
- a) mise en place de mesures en faveur de l'échange d'informations, de données d'expérience et d'enseignements; analyse des informations disponibles en vue d'en faire du renseignement;
 - b) élaboration de documents de diffusion et d'identification à destination de tous les acteurs pertinents, y compris les autorités et les consommateurs;
 - c) élaboration et mise en œuvre d'activités conjointes de surveillance et d'inspection en vue de renforcer l'application de la CITES et de lutter contre le commerce international illégal d'acoupas de MacDonald.
24. Dans la notification aux Parties n°2015/050 [MEXIQUE – Acoupa de MacDonald \(*Totoaba macdonaldi*\) et marsouin du golfe de Californie \(*Phocoena sinus*\)](#) (août 2015), le Mexique exhortait les Parties à la CITES à contribuer aux opérations entreprises pour mettre un terme au commerce international illégal d'acoupas de MacDonald de la façon suivante :

- a) prendre note des activités antérieures et récentes mises en place par le Mexique pour remédier à la situation très grave de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie;
 - b) confisquer les envois illégaux d'acoupas de MacDonald et communiquer aux autorités CITES du Mexique les informations sur le commerce illégal d'acoupas de MacDonald dans leurs pays respectifs;
 - c) diffuser l'information sur la situation difficile des deux espèces et prendre des mesures au plan national pour dissuader le commerce illégal d'acoupas de MacDonald; et,
 - d) communiquer les expériences couronnées de succès qui pourraient aider à remédier à la situation critique de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie.
25. À l'occasion d'une téléconférence trilatérale entre la Chine, les États-Unis d'Amérique et le Mexique, les trois pays sont parvenus à des accords prometteurs prévoyant une collaboration en faveur de la conservation de l'acoupa de MacDonald.
26. Lors de la 66^e session du Comité permanent (Genève, 2016), le Mexique a présenté le document SC66 Doc. 58 "Acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*) : possibilités de coopération internationale dans le cadre de la CITES", lequel décrit la situation de la demande sur le marché international en spécimens de l'espèce acquis de manière illégale et explique en quoi cette situation est liée à celle du marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*). Le Mexique a notamment lancé un appel à la communauté internationale, l'invitant à l'aider à lutter contre les problèmes touchant les deux espèces grâce à l'échange d'informations, ce qui a offert une excellente occasion d'organiser des réunions trilatérales entre la Chine, les États-Unis d'Amérique et le Mexique, lesquelles ont débouché sur des accords prometteurs en faveur de la conservation de l'acoupa de MacDonald.

Recommandations à la Conférence des Parties

27. Faire connaître les avancées réalisées en matière de traçabilité des spécimens d'acoupas de MacDonald relâchés dans la nature ainsi que les activités menées en coordination avec le Laboratoire d'analyse médico-légale du Fish and Wildlife Service des États-Unis d'Amérique.
28. Confisquer les envois illégaux d'acoupas de MacDonald et communiquer aux autorités CITES du Mexique les informations disponibles sur le commerce illégal dans leurs pays respectifs.
29. Fournir un appui au renforcement de capacités techniques en faveur de la promotion d'activités de pêche durables et du rétablissement des populations à l'état sauvage d'acoupas de MacDonald.
30. Faire connaître les problèmes touchant l'espèce, prendre des mesures au plan national pour dissuader le commerce illégal d'acoupas de MacDonald et communiquer quant aux expériences couronnées de succès qui pourraient aider à remédier à la situation critique de l'acoupa de MacDonald.
31. Faire des recommandations au Mexique pour faciliter l'application des dispositions de la Convention applicables à l'acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*).

Références

- Cisneros-Mata, M. A., Botsford, L. W., y Quinn, J. F. (1997). Projecting viability of *Totoaba macdonaldi*, a population with unknown age-dependent variability. *Ecological Applications*, 7(3), 968-980.
- De Anda-Montañez, J. A., García de León, F. J., Zenteno-Savín, T., Balart-Paez, E., Méndez-Rodríguez, L. C., Bocanegra-Castillo, N., Martínez-Aguilar, S., Campos-Dávila, L., Román Rodríguez, M. J., Valenzuela-Quiñonez, F., Rodríguez-Jaramillo, M. E., Meza-Chávez, M. E., Ramírez-Rosas, J. J., Saldaña-Hernández, I. J., Olguín-Monroy, N. O. y M. E. Martínez-Delgado. 2013. Estado de salud y estatus de conservación de la(s) población(es) de Totoaba (*Totoaba macdonaldi*) en el Golfo de California: una especie en peligro de extinción. Centro de Investigaciones Biológicas del Noroeste, S. C. La Paz, Baja California Sur. Informe Final, SNIB-CONABIO. Proyecto No. HK050, México, D.F
- Diario Oficial de la Federación. 2015. Acuerdo por el que se suspende temporalmente la pesca comercial mediante el uso de redes de enmalle, cimbras y/o palangres operadas con embarcaciones menores, en el Norte del Golfo de California.

- Enríquez-Paredes, L., True, C., Burnham y Burnham-Curtis. 2015. Controversial molecular signatures of past demography in the Totoaba: A critically endangered species with high mtDNA diversity and a large effective population size. [diapositivas de PowerPoint].
- Enríquez-Paredes, L., True, C., Burnham, C. 2015. Trazabilidad genética de la totoaba (*Totoaba macdonaldi*) en cautiverio y vida libre: Una herramienta para evaluar los niveles de recuperación de la población silvestre y para desalentar la pesca ilegal de una especie en peligro de extinción. Documento presentado en la mesa de especies de interés común para la conservación de la XX Reunión del Comité Trilateral US-CA-MX para la Conservación y manejo de vida silvestre y ecosistemas (San Diego, EUA, abril 2015).
- Guilford, G. 2015. How China's fish bladder investment craze is wiping out species on the other side of the planet. En línea: <http://qz.com/468358/how-chinas-fish-bladder-investment-craze-is-wiping-out-species-on-the-other-side-of-the-planet/> (Consultada el 28 de marzo de 2016)
- Greenpeace 2015. How the illegal totoaba trade in Hong Kong is pushing Mexico's vaquita to the brink of extinction. *En* *línea:*
http://www.greenpeace.org/eastasia/Global/eastasia/publications/campaigns/Oceans/HK%20Totoaba%20Trade_Greenpeace%20Media%20Briefing.pdf (Consultada el 28 de marzo de 2016)
- Quezada C.2009. Estudio preliminar de la variabilidad genética de la población natural de Totoaba (*Totoaba Macdonaldi*) en el Alto Golfo De California". Tesis de Licenciatura. Universidad Autónoma de Yucatán. Campus de Ciencias Biológicas y Agropecuarias. 64pp.
- Valenzuela-Quíñonez, F., Garza, J., De-Anda-Montañez, J. y, García-de-León J.2015. How China's fish bladder investment craze is wiping out species on the other side of the planet: En línea: <http://qz.com/468358/how-chinas-fish-bladder-investment-craze-is-wiping-out-species-on-the-other-side-of-the-planet/> (Consultada el 28 de marzo de 2016)
- Valenzuela-Quíñonez, F., Arreguín-Sánchez, F. Salas-Márquez, S., García-De León, F., Garza, J., Román-Rodríguez, M. y De-Anda-Montañez J. 2015. Critically Endangered Totoaba *Totoaba macdonaldi*: signs of recovery and potential threats after a population collapse, *Endang Species Res* 29: 1–11,
- True, C. 2012. Desarrollo de la biotecnia de cultivo de *Totoaba macdonaldi*. Tesis de Doctorado en Ciencias en Oceanografía Costera. Universidad Autónoma de Baja California, Facultad de Ciencias Marinas. 121pp.

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT

Le Secrétariat reconnaît les efforts déployés par le Mexique pour assurer la conservation de l'acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*) et félicite la Chine, les États-Unis d'Amérique et le Mexique pour les résultats prometteurs de leurs réunions trilatérales à ce sujet. Le Secrétariat propose que la Conférence des Parties prenne note de ce document et encourage le Mexique à poursuivre sa collaboration avec les Parties et les organisations internationales pertinentes à l'amélioration de l'état de conservation de l'espèce.